



JOURNAL HUMORISTIQUE

ABONNEMENT — UN AN, 50 Centins

H. BERTHELOT, Redacteur

A. P. PIGEON, ADMINISTRATEUR
No 1788 Rue Ste-Catherine

LE MAUVAIS ZOUAVE

VII

LE MEURTRE

Vers onze heures de la nuit, les chansons et les danses étaient terminées. Chacun était parti avec sa chancune.

George et Rose entrèrent dans la chambre nuptiale.

La scène d'amour qui s'y passa est inénarrable.

Le couple heureux s'appelait par toutes espèces de noms d'animaux : mon gros chat noir, mon minou blanc, ma poulette adorée, cher petit chien, mon loup, ma colombe, mon petit rat, ma souris blanche, puis venaient les noms tels que mon chou blanc, ma petite crotte, mon ciel noir, ma belle gueule.

Après avoir épuisé le vocabulaire des appellations amoureuses, les mariés baissèrent la lumière de la lampe.



LA LAMPE

Rosé venait de s'enfuir dans les draps blanc du lit nuptial et George était en train de se déshabiller lorsqu'un des carreaux de la fenêtre vola en éclats. Une détonation se fit entendre et Rose poussa un cri de douleur.

Une balle de revolver venait de se loger dans la ventricule gauche de son cœur.

La jeune mariée poussa trois ou quatre soupirs et rendit l'âme.

George s'approcha du lit et demanda à sa femme si elle était blessée.



GEORGE S'APPROCHA DU LIT

Pas de réponse.

Rose n'était qu'un cadavre. Son sang coulait à flots pressés sur le lit, rougissant les draps et s'infiltrant dans la paille.

George frappé de stupeur s'arrachait des poignées de cheveux en s'écriant :

—Morte ! morte ! on l'a assassinée.

Il ouvrit la fenêtre d'où le coup meurtrier était parti et s'élança dans la rue à la poursuite de l'assassin.

Celui-ci à la faveur des ténèbres avait disparu.

George renonça à trouver l'assassin et revint à la maison de son beau-père.



LA CRISE A BYTOWN

ANGERS, CARON ET OUMET. — Ho, c'est le temps, jetons-le dans la soupe !
BOWELL. — Lâchez-moi ! Si vous me jetez dans la soupe, vous perdrez vos gages dans le chantier.

OUMET ET CARON. — Il a raison. Lâchons-le.

ANGERS. — Cré tas de lâcheurs. Je le mettrai tout seul dedans, s'il y a moyen. Je me fiche de mes gages.



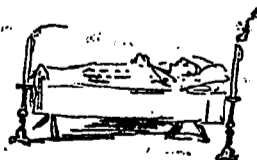
A LA POURSUITE DE L'ASSASSIN

Celui-ci éveillé par la détonation s'était rendu dans la chambre des mariés où il resta pétrifié à la vue du cadavre de sa fille.

Le bonhomme pressa dans ses bras le corps sanglant de son enfant.

Sa douleur était muette comme toutes les grandes douleurs.

En voyant arriver son gendre éploré le vieux s'exclama : George, mon pauvre George ! on l'a tuée.



MORTE !

George d'une voix entre coupée par des sanglots raconta à son beau-père les détails de la terrible tragédie.

Qui était coupable ?

La jalousie seule pouvait avoir poussé un homme à commettre ce crime.

Plus de doute, l'assassin devait être Damase.

Il fallait informer la justice et procéder à son arrestation.

Le vieux attela sa jument et en compagnie de son gendre il se rendit à Joliette pour avertir le coroner.

Celui-ci dans le cours de la matinée réunit des jurés et procéda à l'enquête.

On entendit d'abord les témoignages de George et de son beau-père, ensuite il y eut ajournement de la procédure.



GEORGE ET SON BEAU-PÈRE

Le lendemain l'enquête fut reprise. On interrogea une dizaine de témoins qui s'accordèrent tous à déclarer qu'ils ne connaissaient à Rawdou personne qui eut un revolver en sa possession.

À la troisième séance Damase fut soumis à un interrogatoire par le coroner.



LE CORONER

Ce dernier lui demanda à brûle pourpoint : Avez-vous tué la défunte ?
Le témoin répondit : Non, et j'ignore qui l'a tuée.

—Où étiez-vous pendant la nuit où l'assassinat a été commis ?

—Chez mon père.

—Etes-vous en possession d'un revolver, ou d'un fusil ?

—Je n'ai jamais gardé chez moi des armes à feu.

Le père de Damase fut ensuite appelé à donner sa déposition.

Le coroner lui demanda où son fils avait passé la nuit pendant laquelle Rose avait été tuée.

Le vieux répondit avec son sangfroid imperturbable que son garçon n'était pas sorti de la maison cette nuit là.

Après l'audition de ces témoignages il y eut un nouvel ajournement de l'enquête.

On avait fait venir de Montréal deux des plus fins limiers de la police.

Ceux-ci s'en retournèrent bredouille à la métropole.

L'enquête fut reprise quatre jours après l'ajournement et les jurés, après avoir essayé pendant deux heures et demie la charge du coroner, délibérèrent longtemps et rapportèrent le verdict suivant : "Que la défunte avait été assassinée par un des inconnus et que la compagnie des petits chars de Montréal n'était aucunement à blâmer."

En attendant, le mari de la défunte devait être mis en arrestation sous soupçons.

Le conseil municipal de Rawdou, à une séance spéciale, passa une résolution offrant une récompense de \$1.25 pour l'arrestation du meurtrier de Rose ou pour toute information de nature à mettre la justice sur la trace du coupable.

Le pauvre George, d'après la recommandation du jury, avait été appréhendé et logé dans la prison de Joliette.

Ouvrons ici une parenthèse pour dire ce qu'était alors la géole de Joliette.



LE GÉOLIER

La pension y était excellente et on y jouissait de toutes espèces de libertés.

(A suivre sur la 4ème page).